



Chambres Syndicales Dentaires asbl

Incisif

Belgique - België
P.P.
6000 Charleroi X
6 - 33

NEWS

n° 146 mars 2005

Editorial	1
Quel avenir pour la profession ?	3
Nouvelles internationales	5
DPSI en pratique	6
Le statut social du conjoint aidant	7-8
Nouvelles Scientifiques	9
En Brefs/ Annonces	10
Les cours 2005	12

Secrétariat

Mme P. Marion et
Mme M.-R. Pitruzella
Se tiennent à votre disposition
chaque jour ouvrable
entre 9h00 et 13h00
Tel 02/4283724 ou 071/310542
Fax : 071/320413
Bld Tirou, 25/9 • 6000 Charleroi
e-mail : administration.csd@incisif.org
url : www.incisif.org

Publicité:

administration@incisif.org

Olivier LIEVEZOONS
Editeur responsable
Bld Tirou, 25/9 B-6000 Charleroi

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

L'accord tarifaire 2005-2006 entériné par la Commission Nationale Dento Mutuelliste en février est maintenant devenu effectif. Vous trouverez les détails dans les pages intérieures.

D'autre part, une campagne grand public, et fédérale de surcroît, vient d'être lancée le 15 mars par une conférence de presse.

Celle-ci a pour but de sensibiliser les patients à la santé bucco-dentaire et spécialement à la santé parodontale.

Nous avons voulu être présents à côté de la Société Belge de Parodontologie, car nous sommes persuadés que c'est là le seul moyen dans notre pays de toucher un maximum de personnes, pour amener et éduquer celles-ci à une hygiène dentaire correcte et à un état de santé meilleur.

Nous pallions ainsi à l'absence de politique de santé en matière de prévention, déficit dû à l'absence chronique de moyens financiers mis à disposition par les pouvoirs publics, voire l'absence de volonté politique.

Il revient donc à la profession de prêcher la bonne parole, en utilisant les moyens dont elle dispose et tous les outils existants.

Sans appui des pouvoirs publics, s'adjoindre ou soutenir un partenaire commercial devient inévitable pour mener à bien de tels projets, pour autant toutefois que la profession reste maître du message délivré.

Le problème est que cela ne marche que tant que les retombées économiques sont présentes pour le partenaire. Il s'agit donc d'une situation précaire, qui risque fort d'être limitée dans le temps. Cela s'est déjà vérifié par le passé.

Or en matière de prévention et d'éducation nous savons qu'il faut viser le long terme si on désire obtenir des succès significatifs.

Je vous invite donc tous, dès aujourd'hui, à prendre le relais et à faire passer auprès de vos patients le " message préventif ", à investir votre temps, sans attendre la probable apparition d'un nouveau code de nomenclature à l'horizon 2006.

Je sais que beaucoup d'entre vous pratiquent déjà de la sorte, mais un énorme travail reste à effectuer.

Il en va de votre, de notre crédibilité à tous.

Confraternellement,

Bernard Munnix
Président



solutions
appropriées

ING CRÉDITS PROFESSIONNELS

Vous avez des projets professionnels ? Vous désirez développer votre activité ? Mais comment s'y retrouver dans les méandres des possibilités de financement ? Avec ING comme partenaire financier, vous bénéficiez de l'avis de spécialistes qui vous aident à choisir le crédit professionnel adéquat et vous accompagnent tout au long de votre projet. Alors prenez dès maintenant rendez-

vous avec votre conseiller ING. Il vous expliquera en détail toutes les formules de financement qui peuvent améliorer votre vie professionnelle et privée. Parce que des conseils avisés et des solutions avantageuses sont indispensables pour ne pas perdre le fil de vos projets.

Renseignements au 02 464 63 02.

Voir clair, c'est déjà avancer. **ING** 

BANQUE

ASSURANCES

LEASING

Quel avenir pour notre profession ?

La campagne de promotion du DPSI initiée par la Société Belge de Parodontologie a fait resurgir le débat sur les compétences et le partage de tâches entre les différents acteurs de notre profession.

Les craintes de voir s'effiloche le champ d'action du Dentiste Généraliste sont présentes et réelles chez grand nombre de confrères et consoeurs.

Ce genre de craintes est ressenti non seulement vis-à-vis des parodontologues, mais aussi vis à vis d'autres spécialistes.

Les discussions que nous avons pu mener avec plusieurs confrères spécialistes en paro montrent clairement que s'ils prennent en charge le maintien de l'hygiène et la maintenance chez les patients qui les consultent, il ne s'agit pas là de leurs aspirations profondes.

Le problème est double. Si l'on en croit certains spécialistes l'aspect prévention et hygiène ne serait pas suffisamment pris en compte lors de la prise en charge des patients par leur dentiste traitant.

D'autre part, les confrères généralistes eux craignent l'émergence des hygiénistes - dont certains prétendent qu'ils seraient plus à même d'inculquer l'hygiène dentaire à nos patients - ce qui les priverait d'une part non négligeable de leur travail.

La vérité se lit probablement dans les chiffres de l'INAMI, d'où il ressort que le budget " Prévention " est en progression constante. La prévention est donc de plus en plus pratiquée sur le terrain et c'est très bien ainsi.

Vu la pléthore actuelle de praticiens de l'art dentaire, la prise en charge des patients peut très bien se faire par le dentiste omnipraticien sans avoir recours à l'heure actuelle à une main-d'œuvre d'un autre type.

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'en 2005, trop peu de Belges consultent systématiquement le dentiste dans un but préventif.

Il est évident qu'à l'avenir la prévention fournira beaucoup de travail à tous ceux qui voudront bien s'en occuper.

Un autre sujet qui est à l'ordre du jour est la pratique de groupe en dentisterie.

Elle a l'avantage de permettre à ceux qui s'y côtoient d'échanger leur expérience profession-

nelle. Elle permet aussi de répondre à certaines contingences matérielles, p.ex. en partageant un appareillage qu'il serait plus difficile d'acquérir pour un cabinet individuel.

Au delà de ces aspects, je pense qu'il est important que chaque Dentiste Généraliste veille à assurer une prise en charge globale du patient qui inclut toutes les étapes du traitement : prévention, soins endodontiques, pédodontiques et mesures orthodontiques, la chirurgie, la dentisterie opératoire et la prothèse dentaire, etc.

S'il est déontologiquement correct de référer à un confrère plus compétent pour un acte que l'on ne maîtrise pas, il est navrant de constater que beaucoup de jeunes confrères délèguent systématiquement des actes qu'ils sont légalement habilités à pratiquer, vers des dentistes " exclusifs " dans une branche de l'art dentaire.

Le titre de " Dentiste Généraliste " confère à celui-ci le droit de pratiquer " toutes les branches de l'art dentaire ".

Il revient aux écoles dentaires universitaires de veiller à former des praticiens capables de travailler de manière autonome, tout comme il leur revient d'assurer des formations complémentaires.

Que chacun d'entre nous ait une affinité plus marquée pour l'une ou l'autre branche de la dentisterie est naturel. Que certains désirent s'adonner de manière exclusive à un domaine est tout à fait légitime et revêt d'un choix personnel.

C'est d'ailleurs tout bénéfique pour nos patients.

MAIS nous devons éviter d'en arriver à un découpage de la dentisterie en sous-domaines.

Une médecine dentaire où le patient passerait obligatoirement entre les mains de plusieurs dentistes successifs, avant de voir son problème traité, n'est pas souhaitable car elle supprimerait le lien de confiance qui prévaut dans la relation patient - praticien.

Le rôle du Dentiste Généraliste deviendrait lui tout à fait prescriptif dans ce genre de situation. Là ne sont pas nos aspirations.

BM

FDI Congrès dentaire mondial annuel

fdi 

MONTREAL 2005

Montréal 2005

Août 24-27 August

Conjointement avec



Nouvelles internationales : La collaboration FDI-OMS

Dernièrement, je fus invitée à participer à un panel lors d'une séance de travail du Projet : " Les 40 nouveaux indicateurs pour l'Europe de Santé Bucco-dentaire " Il me fut posé la question : quelle est la position de la FDI vis-à-vis de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé ?

C'est avec plaisir que j'ai pu répondre qu'il s'agissait d'une longue collaboration.

Déjà en 1981, la FDI collaborait avec l'OMS pour établir " Les objectifs globaux de Santé Bucco-dentaire 2000 " et a fait une Déclaration de la FDI adoptée en Assemblée Générale. Beaucoup de pays ont dépassé ces objectifs à l'exception des pays en voie de développement.

En 1997, suite à la cabale autour de la toxicité des obturations d'AAg, la FDI et l'OMS formulent une Déclaration Conjointe concernant l'AAg .

En 2003, à nouveau ensemble avec l'OMS et l'IADR (International Association of Dental Research) la FDI établit " Les objectifs globaux pour la Santé Bucco-dentaire pour 2020 "

Ces derniers diffèrent de ceux de 1981, en ce sens qu'ils visent plus le bien-être de l'individu.

Ces Déclarations de la FDI, qui sont des ressources importantes pour les associations dentaires et les gouvernements, vous pouvez les trouver sur le site FDI (lien sur www.incisif.org rubrique internationale)

Toujours en 2003, la FDI participe dans différentes commissions à la rédaction de la Convention cadre pour la lutte contre le tabac, CCLAT, qui sera le premier traité initié par l'Assemblée Mondiale de la Santé (organe décisionnel suprême de l'OMS). Ce traité, adopté en mai 2003, entre en vigueur 90 jours après ratification du 40ème pays et ce fut le Pérou le 1/12/2004.

L'objectif de ce traité est de protéger les générations présente et future des effets sanitaires et économiques dévastateurs de la consommation du tabac.

La FDI a aussi donné assistance aux associations dentaires nationales pour préparer le dossier pour

leur gouvernement, pour aboutir à la signature de la Convention.

En 2004, la FDI organise ensemble avec l'OMS une conférence à Nairobi pour tous les pays africains. La FDI a invité les Ministres de la Santé de 49 pays africains à participer à 3 jours de colloques concernant la santé bucco-dentaire sur le continent africain.

Lors de la conférence, 48 des 49 sont représentés : 10 Ministres de la Santé, 40 Chief Health Officers, 30 Chiefs Dental Officers, les Présidents des Associations Dentaires des pays Africains, les représentants de l'OMS et des Nations Unies ; en tout 189 participants.

La Conférence fut un réel succès avec pour tous les Etats **une véritable prise de conscience que la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé générale.**

- 7 pays nous ont demandé assistance pour la rédaction d'une politique et une stratégie Nationale de santé bucco-dentaire.
- 2 pays ont augmenté leur budget bucco-dentaire
- 2 pays ont instauré pour la première fois un budget pour la santé bucco-dentaire
- 2 pays ont commencé un programme pour la lutte contre le Noma
- 6 pays nous ont demandé de leur fournir un programme d'Education continue

Pouvoir jouir du niveau le plus élevé de santé est l'un des droits fondamentaux de chaque être humain sans distinction de race, de religion, de croyance politique, de condition économique ou sociale pour l'OMS.

La santé bucco-dentaire et la santé générale la plus optimale possible pour tous les peuples, est une part de la Mission de la FDI.

Vos CSD y collaborent en soutenant et participant aux Missions de la FDI

M.Aerden

Utiliser le DPSI

Voici quelques conseils pour vous aider à sa mise en pratique :

- Utiliser une sonde parodontale à bout mousse clairement lisible.
- Suivre les sextants dans le même ordre que les quadrants.
- On prend les mesures en vestibulaire et en palatin, là où les poches sont généralement les plus profondes.
- Les 6 et 1 présentent le plus de problèmes parodontaux. Si on y trouve un index 4 (poches de plus de 6 mm), on peut passer directement au sextant suivant. Dans le cas contraire on continue le sondage des autres dents.
- En cas d'hyperplasie gingivale, la profondeur mesurée est exagérée. Il est donc recommandé de soustraire de cette profondeur mesurée la

distance rebord gingival – jonction émail-cément, afin de ne pas donner erronément un diagnostic de parodontite sévère.

- Le score DPSI proprement dit est le score le plus élevé de tout les sextants : le but est que le patient sache si des soins parodontaux sont ou non nécessaires.
- Il faut informer le patient quant aux causes de la maladie parodontale et quant aux conséquences du score mesuré sur sa denture. Ceci doit être noté dans le dossier du patient.

Vous trouverez en page centrale de cet Incisif l'affiche de la campagne DPSI pour votre salle d'attente.

En collaboration avec la société Belge de Parodontologie

Score DPSI:

	D	M	G
H			
B			

Ma gencive est-elle en bonne santé?

date: _____ résultat: _____

- Score 0 : gencive saine, aucun traitement n'est nécessaire
- Score 1 : gingivite, la gencive saigne facilement. Le brossage dentaire et le nettoyage interdentaire doivent être améliorés.
- Score 2 : gingivite et tartre. Un détartrage est nécessaire
- Score 3 - : parodontite et poches. Un examen complémentaire doit être fait.
- Score 3 + : parodontite sévère et racine partiellement dénudée. Un examen et traitement approfondis doivent être envisagés.
- Score 4 : vos dents menacent de tomber. Idem score 3+;

Le statut social du conjoint aidant

Depuis le 1^{er} janvier 2003 les conjoints aidants bénéficient d'une couverture sociale apparentée au Statut Social des Travailleurs Indépendants.

Ils bénéficient dans ce cadre d'une série de prestations et sont redevables de cotisations sociales comme les travailleurs indépendants.

Le régime spécifique fait la distinction entre le mini-statut (obligatoire dès le départ), et le statut complet. (sur base volontaire)

Dans le cadre du mini-statut les avantages octroyés se limitent à la couverture en matière de maladie – invalidité, d'indemnité pour incapacité et de maternité.

Le statut complet lui ouvre le droit aux mêmes avantages qu'un indépendant à titre principal, hormis l'assurance faillite. Il permet donc de se constituer une pension.

ATTENTION

Un régime transitoire avait prévu la possibilité de cotiser au mini statut jusqu'au 31 décembre 2005.

Ce délai a été raccourci et à partir du **1^{er} juillet 2005** les conjoints aidants seront soumis obligatoirement au Statut complet.

Il existe **une exception** :

- pour les personnes dont la date de naissance est antérieure au 1^{er} janvier 1956 le statut complet restera facultatif.

Comment sont calculées les cotisation ?

La cotisation trimestrielle dans le cadre du statut complet s'élève à :

- 4,9125% sur la partie du revenu du conjoint aidant n'excédant pas 44.289,23 €
- 3,54% sur la partie des revenus entre 44.289,23 € et 65.273,48 €.

A cela viennent s'ajouter les frais de gestion de la caisse d'assurance sociale.

Les revenus pris en compte sont ceux de la 3^{ème} année qui précède : les revenus de 2003 pour les cotisations 2006.

La cotisation minimale de début d'activité s'élève en 2005 à 19,19 €/ trimestre pour le mini-statut et à 238,61 € / trimestre pour le statut complet.

Prestations sociales dans le cadre du statut de travailleur indépendant

Nous vous donnons ici une vue d'ensemble des différentes indemnités dans le cadre de la couverture sociale du travailleur indépendant.

La dernière adaptation (indexation) date **du 01/10/2004**.

1. Frais de soins de santé :

seuls les " gros risques " sont couverts. Il s'agit des frais d'hospitalisation pris en charge dans le cadre de l'Inami, mais aussi des examens de radiologie, en ce inclus les radiographies dentaires

2. L'incapacité de travail :

l'indemnité journalière est versée à partir du 3^{ème} mois d'arrêt de travail.

avec charge de famille	31,35 €
sans charge	23,51 €

3. L'indemnité d'invalidité :

elle court à partir du 13^{ème} mois d'incapacité. Si l'arrêt est

- partiel	avec charge	31,35 €
	sans charge	23,51 €
- total	avec charge	34,38 €
	sans charge	25,78 €

4. Indemnité de maternité :

celle-ci est octroyée en cas d'arrêt de travail complet

et s'élève à

2.001,84 €,

majorés de

333,64 €

en cas de grossesse multiple.

5. La prime de naissance :

pour la 1^{ère} naissance ou adoption

1.023,45 €

pour la 2^{ème} et suivantes

770,02 €

6. Les allocations familiales ordinaires :

	montants mensuels €	de 6 à 12	de 12 à 18	+ de 18 ans
1 ^{er} enfant	038,42	064,68	078,52	082,67
2 ^{ème} enfant	139,78	166,02	179,88	190,77
3 ^{ème} et suivants	208,70	234,94	248,80	259,69
1 ^{er} enfant handicapé	075,54	101,78	115,54	126,53
2 ^{ème} enfant	139,78	166,02	179,88	190,77
3 ^{ème} et suivants	208,70	234,94	248,80	259,69

Les allocations familiales indépend. pensionné :

1 ^{er} enfant	060,92	087,16	101,02	111,91
2 ^{ème} enfant	163,62	189,86	203,72	214,61
3 ^{ème} et suivants	212,88	239,12	252,98	263,87
1 ^{er} enfant handicapé	114,00	140,24	154,10	164,99
2 ^{ème} enfant	163,62	189,86	203,72	214,61
3 ^{ème} et suivants	212,88	239,12	252,98	263,87

7. Pension minimum :

Ménage

10.680,64 € / an

Isolé ou veuf

8.039,07 €

Conjoint divorcé

3.367,65 €

Sources : U&A ; Service fédéral de sécurité sociale des indépendants.

Consultez le site des CSD !
www.incisif.org

Comme membre des CSD, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication

Infos :

Question d'un membre

Un dentiste gagne un unit dentaire d'une valeur de 20.000 € lors d'une tombola. Comme il n'a pas l'usage de cet unit, on lui propose un "chèque à valoir".

Cet avantage est-il taxable fiscalement ou est-ce un avantage en nature non taxable ? Quel est le taux d'imposition qui sera appliqué ? Le matériel pourra-il être amorti ?

Réponse de notre conseiller

Dans tous les cas de figure le montant de 20.000 € sera taxable au taux progressif, c'est à dire de manière identique aux recettes professionnelles, que l'on soit en personne physique ou en société. Il est clair que ce matériel "reçu" ou "acheté" sera fiscalement amortissable selon les règles habituelles.

Rem. : il existe comme cela parfois des cadeaux empoisonnés.

Mais il s'agit aussi d'une opportunité pour étoffer son petit matériel, voire démultiplier ses jeux de contre-angles et turbines.

Un ordinateur détermine les candidats au contrôle fiscal.

Nous vous avons déjà annoncé qu'il était possible de lire sur sa feuille d'extrait de rôle l'imminence d'un contrôle fiscal suivant des codes établis de B1 à B6 pour les personnes physiques et de C1 à C6 pour les sociétés. Il semblerait que le fisc s'en remet également à l'ordinateur pour sélectionner les dossiers qui subiront ce fameux contrôle.

Parmi les paramètres qui influencent cette sélection, on peut citer des pertes anormales, des frais trop fluctuants, un écart trop important par rapport à une norme... autant de paramètres qui nous attribuent des points et nous font entrer en lice pour le grand concours : "Qui sera contrôlé cette année ?"

Une comptabilité probante, constante, sans trop d'écart serait donc un gage de tranquillité.

Attention ! Le gingembre peut provoquer des interactions avec les anticoagulants.

Une femme de 76 ans, traitée pour insuffisance cardiaque par anticoagulants, a été admise aux urgences pour hémorragie nasale consécutrice. Quick de 10 et temps de coagulation augmenté.

Après avoir été traitée par la vitamine K, une anamnèse approfondie a montré que la patiente faisait une cure de gingembre (thé et morceaux séchés) depuis plusieurs semaines.

On suppose que le gingembre influence l'activité de la cyclo-oxygénase et/ou provoque une variation du métabolisme de la coumarine. (Zahnärztliche Mitteilungen n°3 : 01 02 05)

Le virus de l'herpès et parodontite.

Des scientifiques taiwanais ont mis en évidence une relation entre le virus de l'herpès simplex et des lésions graves du parodonte.

Probablement y a-t-il co-infection avec d'autres sous-espèces comme le cytomegalovirus (HCMV) et le virus d'Hepsteinbarr (EBV). (Journal de paro 2004 ;75 1479-1485)

Les résultats d'une étude clinique montrent que dans 51,7 % des cas, le virus de l'herpès était mis en évidence, suivi de 30,8 % pour le HSV et 4,2% pour EBV.

Le pourcentage de HSV et HCMV était plus élevé chez les personnes présentant l'index de plaque le plus haut. Le HSV était prépondérant là où il y avait saignement abondant et perte d'attachement.

En bref

• Prix moyen du carburant en 2004 :

Pour ceux qui déduisent leurs frais de déplacement réels, voici les chiffres officiels pour l'année 2004 :

- essence normale sans plomb	1.1269€/l
- essence super 95 oct sans plomb	1.1273€/l
- essence super 98 oct sans plomb	1.1632€/l
- diesel	0.8151€/l
- LPG	0.3853€/l

• Nouvelles Annexes 56 et 57 :

Suite à la modification de la limite d'âge minimum à 50 ans pour la prothèse amovible, les annexes 56 (annexe à l'attestation de soin donné pour le remboursement du patient) et 57 (demande d'intervention de l'assurance soins de santé en cas de dérogation à la limite d'âge de 50 ans) ont été modifiées. Vous pouvez télécharger les nouvelles versions sur notre site www.incisif.org dans la rubrique documents.

Petites annonces

- Urgent, cause décès, vends cabinet dentaire en France (MEUSE) à 10 km frontière belge. très bon chiffre d'affaires (450000 euros). informatisé, équipement très récent (1 an), 2 salles de soins, grande salle d'attente, labo. Dans belle maison bourgeoise début de siècle. possibilité gérance de courte durée. Tél: 03 29 80 65 79 ou 06 75 84 44 57.
- A vendre en vue d'une future retraite : cabinet dentaire en région liégeoise : locaux + mobilier + matériel. Visible sur <http://home.tiscali.be/venta/dentaire> Tél. : 0496.27.56.85 le soir.
- AMAY cab. dent. à vendre installation de 2003 pano de 1991 dev. durr matériel meubles faire offre ou possibilité de location 550 euros plus charges ou possibilité de rachat du matériel complet 27268euros tel:087/220594 en soirée
- Unit Flex + RX trophy 1986//meubles métal Dental Art 2001 + lampe photopol Aurys + sép. amalgame Durr 2001//appareil IGN Tél. 02/268 69 12 liste du matériel, prix et photos disponibles en écrivant à andree.vandenborre@hypnos04.be"
- Vends cabinet dans SCI - SCM après 34 ans d'activité. 7 praticiens Chiffre d'affaire important pour 4 jours par semaine. Possibilité achat parts dans SCI. Cabinet et clientèle très agréables. Etudierai toute proposition. Cession fin 2005. Tél. 02 31 15 31 55 sauf jeudi & samedi
- Assistante dentaire expérimentée cherche travail 2 jours semaine région charleroi. Tél : 0485/437.430
- Cherche développeuse automatique avec chambre noire en bon état de fonctionnement. Tél. 0496/12.66.66

Les brochures DPSI destinées aux patients sont en cours d'impression, faites nous savoir combien en voudriez-vous pour évaluer les quantités à prévoir en retournant ce talon par fax au secrétariat 071/32 04 13

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

souhaiterait recevoir brochures DPSI

Signal vous dit: Bravo!

Signal lance une nouvelle campagne de sensibilisation contre les sucres cachés.

L'objectif de la campagne est de faire prendre conscience au grand public de l'importance de protéger ses dents contre les sucres cachés dans son alimentation quotidienne, et ceci même si l'on n'est pas friand des snacks et petits en-cas.

Une collaboration avec le groupe Eurest

En collaboration avec la société de catering Eurest (Compass Group Belgique), Signal va à la rencontre du grand public dans les restaurants d'entreprise. Durant la semaine de la santé, qui aura lieu du 11 au 15 avril, Signal distribuera 50.000 échantillons de dentifrice Integral aux visiteurs des restaurants d'entreprise.

Des messages positifs

Durant cette semaine, des posters et des sets de table sensibiliseront le grand public de manière positive à l'importance d'une alimentation saine et d'une bonne

protection des dents. Les posters et sets de table afficheront des messages positifs tels que: «A chaque bouchée, vos dents sont protégées, Bravo!», «Souriez en travaillant. Pourquoi cacher de si belles dents?», «Montrez les dents à votre patron. Après tout, elles sont superbes.».

A l'inverse des campagnes de sensibilisation habituelles qui se veulent souvent moralisatrices, Signal s'adresse donc au grand public en le stimulant avec un message positif qui suppose une hygiène buccale saine, et l'en félicite.



Une campagne soutenue par CSD

Les Chambres Syndicales Dentaires soutiennent la campagne Bravo et l'action de Signal pour sensibiliser le grand public à une bonne hygiène dentaire d'une façon positive.



Signal

Cours CSD 2005

Cours du 22 avril 2005

Occlusion et ATM

**Par le Professeur DELAAT de la KUL
au POINT CENTRE de Charleroi-Gosselies
de 14h à 18h30**

A l'heure où nous écrivons ces lignes il reste encore quelques places !

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 22 avril 2005 (date limite 15/04/05)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2005 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n°778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n°inami "

Cours du 16 septembre 2005

Dysfonctionnements hormonaux et interactions médicamenteuses en dentisterie

Orateurs :

Pr. A.BECKERS, ***Le secret des géants***

Dr PETROSSIANS, ***Dysfonctionnements thyroïdiens***

Pr. FILS, ***Interactions médicamenteuses***

**Liège CHU Sart-Tilman, amphitheâtre Roskam
de 14h à 19h**

Les inscriptions sont ouvertes !

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 16 septembre 2005

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2005 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n°778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n°inami "

RETENEZ AUSSI CETTE DATE :

18 NOVEMBRE : ACTUALITE EN RADIOLOGIE ET RADIOPROTECTION A LIEGE